



## **Webinaire CESI : soutenir les étudiants sourds et malentendants (6 mai 21) — retranscription en temps réel (P. Duong Sung et A-S Lizin)**

Nicole Bardaxoglou : Sylvie, tu me donnes le feu vert pour démarrer ? Il est 14h02. On attend encore quelques minutes pour démarrer ?

Sylvie Gibert : Il y a des personnes qui arrivent à chaque instant. J'attends une des témoins. Peut-être, attendre encore une minute.

Nicole Bardaxoglou : J'attends encore une petite minute et puis on démarre.

Sylvie Gilbert : Il y a une question dans le Chat : y a-t-il une attestation de participation pour l'université ?

Nicole Bardaxoglou : On va faire cela. Il faudrait que Madame m'envoie ses coordonnées par mail et on lui adressera une attestation à l'entête de la CESI.

Sylvie Gilbert : Mon témoin est arrivé. On peut démarrer.

Nicole Bardaxoglou : Ok. Très bien. Bien, bonjour à tous et à toutes et bienvenue à ce 2e webinaire concernant les adaptations possibles de nos activités d'enseignement dans le supérieur pour les personnes sourdes et malentendantes. Comme vous le savez, pour ceux qui ont suivi le premier webinaire, la commission d'enseignement supérieur inclusif s'associe au Centre Comprendre et Parler pour organiser trois séances concernant cette problématique. Pour ceux qui le souhaitent, le premier webinaire est disponible sur le site de la CESI si vous n'avez pas eu l'occasion d'y participer ou si vous avez envie de vous y replonger.

Au nom de la Commission de l'Enseignement Supérieur Inclusif, je remercie le Centre Comprendre et Parler pour son soutien pédagogique et technique dans la conception et la mise en œuvre de ces trois moments de partage. Après une introduction de Madame Charlier, directrice du centre, madame Gilbert animera la réunion Zoom, elle est interprète aussi.

Le corps de ce séminaire est consacré à la problématique de l'évaluation, TFE compris, mais aussi à la conception de la méthodologie du TFE. Nous accueillerons à cet effet l'équipe des Cèdres que je remercie aussi. Pour la présentation de Mélanie Picard et ses collègues Rébecca Bricq, Daniela Benito-Ulibarri et Françoise Lienart qui seront aussi présentes pour répondre aux questions également. Merci à l'équipe des Cèdres.

Plusieurs témoignages vont illustrer la thématique et vous avez la possibilité de poser des questions dans le Chat. Elles seront collationnées et mises au débat. Si l'une ou l'autre personne sourde ou malentendante souhaite intervenir en langue des signes, pourrait-elle poster un message dans le Chat afin de demander l'intervention de l'interprète ?

La troisième séance, la dernière séance de la trilogie aura lieu le 9 septembre de 14 heures à 16 heures et cette dernière séance permettra d'aborder les ajustements concrets, cours et stages compris, à la mise en place de ce qu'on l'on peut faire comme aménagements raisonnables dès le début de l'année académique.



Nous vous enverrons un questionnaire début juin par mail. Il comprendra deux parties : une partie qui permet de revenir sur des questions qui vous seraient apparues après ce webinaire et auxquelles vous n'auriez pas eu de réponses, et une 2e partie qui permet d'élaborer le 3e webinaire et partir de votre demande. Cela nous permettra de construire le contenu et d'accompagner au mieux les personnes sourdes et malentendantes l'année académique prochaine. Je me permets d'insister, et de manière lourde, sur l'importance d'un retour de votre part. Votre point de vue, votre vécu, vos bonnes pratiques et vos difficultés nous seront utiles. Sans plus tarder, je vais donner la parole à Madame Brigitte Charlier, directrice du Centre Comprendre et Parler, qui va vous donner plus de précisions sur la thématique de ce jour.

Brigitte Charlier : Merci à vous et bonjour à tous. Vous êtes nombreux et personnellement, je m'en réjouis. Je suis Brigitte Charlier, directrice au Centre Comprendre et Parler. Le centre accompagne des enfants et des familles, depuis la naissance jusqu'à la fin des études supérieures majoritairement. Nous avons vu avec la pandémie arriver un certain nombre de jeunes sourds et malentendants qui, auparavant, étaient tout à fait autonomes et qui se retrouvent en situation de difficultés face à l'utilisation des nouvelles technologies, les cours à distance, les groupes et toute une série de pratiques pédagogiques s'en trouvent modifier. Je remercie la CESI d'avoir saisi au bond nos interpellations qui se sont transformées en ces moments d'échanges, de pratiques et de mise en commun de nos expériences. De cette pandémie, nous avons appris des choses et nous avons renforcé certaines pratiques qui existaient déjà. La pandémie a accéléré ces pratiques. Et puis, nous avons des expériences à partager et que les jeunes étudiants peuvent évoquer ici dans ce webinaire. Nous ciblons aujourd'hui la partie évaluative qui est une partie tout à fait concrète et un peu complexe, car il y a des enjeux importants et des enjeux émotionnels également. L'objectif est quand même de s'adresser aux enseignants, mais aussi aux accompagnateurs, les accompagnateurs pédagogiques, les services spécialisés, les services qui accompagnent les jeunes à besoins spécifiques au sein des écoles, des hautes écoles et universités. Il y a aussi les étudiants qui côtoient ces jeunes, les étudiants à besoins spécifiques, mais aussi l'étudiant lui-même. Bien sûr, nous savons que les étudiants sourds ou malentendants font énormément d'efforts déjà pour arriver à suivre leurs cours et passer leurs examens à parité avec les autres étudiants. Mais, nous voyons quand même que certains jeunes osent davantage s'adresser soit à leurs pairs étudiants, soit aux administrations ou aux enseignants pour certains ajustements ou certaines adaptations. Je me réjouis, car on aura l'occasion d'en parler ici. L'objectif est de pouvoir atteindre un maximum d'autonomie et ne pas repartir de ce webinaire avec une fausse croyance que si on n'a pas l'aide d'un interprète à tout moment, on ne va pas s'en sortir. Ce n'est pas l'objectif. Au contraire. Il faut montrer qu'il y a une multiplicité de situations qui ouvre à une multiplicité de réponses. Vous en avez des exemples vivants aujourd'hui. Nous avons mobilisé notre service d'interprétation. Il y a l'aide de translittérateurs qui codent à l'aide de la LPC. Il y a aussi le sous-titrage et la prise de notes qui sont des ressources accessibles. Je ne vais pas trop prolonger, mais je voudrais juste remercier l'équipe des interprètes qui s'est mobilisée. Je voudrais vous inviter à cliquer et vous mettre dans la situation, et aller vous promener dans les différents outils présentés et accessibles ici au sein du webinaire. Sans plus tarder, je redonne la parole à Sylvie Gilbert qui est un peu le chef d'orchestre aujourd'hui. Nous allons aussi écouter l'équipe des Cèdres sur leurs expériences partagées.



Webinaire CESI : soutenir les étudiants sourds et malentendants (6 mai 21) –  
retranscription en temps réel

Sylvie Gilbert : Je vais faire la transition : c'est Mélanie Picard qui va faire la présentation pour les Cèdres. Elle a accepté de collaborer à ce webinaire et je l'en remercie. Je vais la mettre en évidence pour tout le monde. J'espère que je ne vais pas perdre l'accessibilité pour les autres ... Je regarde. Je pense que Mélanie, si tu prends la parole...

Mélanie Picard : D'accord. Je vais partager mon écran. Espérons que ça fonctionne.

Sylvie Gilbert : Est-ce que tout le monde voit l'écran de Mélanie ? Oui ? Parfait !

Mélanie Picard : Bonjour à tous et merci à la CESI de nous avoir permis de présenter notre travail aujourd'hui. Ma présentation va se structurer en plusieurs parties. Je vais présenter l'ASBL en général, notre façon de travailler avec tous les étudiants, mais aussi ma façon de travailler actuellement face à la problématique du COVID. Nous sommes tous concernés. Et enfin, nous parlerons plus précisément du travail que l'on effectue avec les sourds et notamment l'évaluation et l'élaboration de la défense des TFE.

Nous sommes un service d'accueil et d'accompagnement. Le responsable est le professeur Alexandre Legrand de l'université de Mons. Nous avons plusieurs pôles d'action, nous ne sommes pas seulement un service d'accueil et d'accompagnement. Nous avons aussi des activités au niveau socioculturel et notamment l'adaptation d'évènements culturels et l'accessibilité de ces évènements. Nous avons aussi un aspect paramédical, car nous avons une collègue logopède qui effectue un dépistage néonatal au CHR Mons-Hainaut. L'ASBL les Cèdres a été créée en 1983 par le professeur Marco de l'université de Mons. Sa propre fille étant sourde, il se rend compte que rien n'était fait dans l'enseignement supérieur en Belgique pour les étudiants sourds à cette époque et il a décidé de mettre en place l'association pour effectuer l'encadrement pédagogique pour les sourds au départ. Ensuite, l'activité s'est élargie aux étudiants aveugles et malvoyants, puis à ceux avec un handicap moteur et depuis 2014, grâce au décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif, notre activité s'est élargie et nous sommes devenus le service d'accueil et d'accompagnement de l'UMons par une convention. Elle s'est élargie à tous les étudiants en situation de handicap. Nous collaborons aussi avec d'autres établissements d'enseignement supérieur de la région de Mons pour l'accompagnement pédagogique de ses étudiants.

Quelques mots sur notre équipe : notre spécificité, c'est que l'on ne travaille qu'avec des professionnels. Il faut savoir que nos accompagnateurs pédagogiques sont tous des universitaires que ce soit en physique, biologie, psychologie et en pharmacie. Nous avons aussi dans l'équipe une graphiste infographiste qui s'occupe d'effectuer les capsules vidéos, donc les montages audiovisuels et les adaptations notamment pour le braille, comme les agrandissements. Nous avons aussi une logopède qui fait de l'aide pédagogique, mais aussi du dépistage néonatal. Nous avons une secrétaire coordinatrice qui s'occupe de la gestion journalière de l'ASBL. Elle s'occupe de l'aspect administratif et coordination avec les différentes facultés et écoles.

L'année académique en période de COVID-19 a été perturbée. Ce que l'on a pu constater, et je ne vous apprend rien, c'est qu'il y a un manque de contacts sociaux chez nos étudiants. On a pu aussi observer une augmentation des demandes tardives auprès de nos services. C'est le fait de l'isolement et du coup, par l'isolement, ils se rendent moins compte de leurs difficultés. Ils se retrouvent un peu plus tard devant le fait accompli. Il y a également une amplification de la problématique des documents administratifs erronés qui reviennent au service. C'est certainement dû aussi encore une fois à l'isolement, au stress, car ils ont plus de mal à remplir leurs documents. Nous avons aussi eu des demandes spécifiques liées au



COVID comme des volontés de changement des modalités de changement de cours, d'évaluation, des problèmes matériels et informatiques. À côté de cela, nous avons des points positifs. Il y a notamment une flexibilité notamment pour les interprètes et nos preneurs de notes. Cela peut être un atout, car nous avons une possibilité d'écoute en déphasage et même pour les étudiants. Cela permet d'écouter, de réécouter les cours et d'effectuer aussi le sous-titrage de ces enregistrements. L'inconvénient de ces enregistrements est que parfois, comme le cours est enregistré, l'étudiant a tendance à être moins attentif et c'est pourquoi certains professeurs refusent d'enregistrer les cours. On a remarqué aussi que les cours avaient tendance à aller plus vite. Comme le professeur n'a pas vraiment les étudiants en visu, il ne se rend pas compte s'ils suivent bien ou pas. Il y a souvent une nécessité de revenir aux enregistrements et on perd un peu de temps. On a également observé dans le travail administratif une concertation plus intense avec les enseignants et les secrétariats. Il a plus de bienveillance des enseignants vis-à-vis de la mise en place d'aménagements raisonnables. Cela est dû au fait que finalement, pendant cette période, nous sommes tous en situation de handicap, car nous manions des outils que nous ne connaissions pas avant. Ce sont des situations nouvelles et perturbantes et tout le monde met un peu plus du sien et comprend les positions respectives.

Enfin, l'enseignement à distance facilite la prise de parole et notamment chez nos étudiants sourds. Nous avons remarqué que le Chat, comme sur teams ou Zoom, permettait souvent d'intervenir. Ils interviennent souvent par eux-mêmes sans passer par l'interprète.

Il y a quand même des choses mises en place au sein de l'UMons et notamment grâce à l'ORE. C'est la mise en place d'un service Helpdesk pour les outils informatiques. La mise en place d'un student contact qui permet de rompre l'isolement. Il a aussi un soutien des étudiants de premier bloc bachelier fait par les étudiants. Il y a aussi des paniers alimentaires solidaires pour les problèmes économiques. Depuis quelques semaines, nous avons un testing salivaire PCR qui fonctionne bien. Nous avons des lieux d'études et d'évaluation sécurisés en termes de COVID et des services psy et sociaux.

Alors, l'UMons prête du matériel comme des ordinateurs, des câbles, des écrans et des boîtiers 4G pour ceux qui ont des soucis économiques et qui ne peuvent pas disposer de ce matériel. L'ASBL met aussi à disposition pour les étudiants en situation de handicap des ordinateurs neutres, notamment pour la passation des examens, des logiciels spécifiques, notamment pour les étudiants avec des troubles d'apprentissage. Nous avons des locaux isolés équipés pour les études et les évaluations et nous mettons aussi notre équipe à disposition pour aider les étudiants.

En général, les évaluations en période de COVID, pour tous les étudiants de toute façon, comme je le disais tout à l'heure, il a été mis en place par l'UMons un helpdesk à trois niveaux : pour les étudiants et les professeurs, joignable par mail ou par téléphone, ou tout moyen de communication, 6 jours sur 7 de 7h30 à 21h30.

En amont des examens, il y a aussi une interaction très forte entre nous, l'étudiant et le professeur via des échanges mails. On va vraiment préparer le terrain pour que les examens se passent au mieux. On va transmettre un tableau reprenant les étudiants en situation de handicap ainsi que les aménagements raisonnables. On ne met pas le type de handicap ni la maladie, mais vraiment les aménagements raisonnables. Nous allons transmettre ce tableau à chaque professeur concerné au début de chaque quadrimestre et avant chaque session pour préparer au mieux le quadrimestre et surtout la session. Ensuite, le Helpdesk intervient pendant les examens surtout. Là, l'équipe des Cèdres va intervenir auprès des étudiants en



situation de handicap. Si un de ses étudiants se retrouve avec un problème technique à l'examen, c'est nous qu'il doit contacter. Nous avons un horaire de garde et l'étudiant est au courant de qui prévenir. Il doit nous contacter, nous faisons le relai avec le Helpdesk. Pourquoi faisons-nous ça ? Nous savons que certains étudiants ont des problèmes de communication et nous sommes là pour faire le relai. Nous sommes spécialisés sur ce problème. On regarde si c'est un problème technique ou d'utilisation. On transmet aux experts techniques ou pédagogiques le problème. Nous restons en lien avec l'étudiant pour qu'il reste calme jusqu'à la résolution du problème.

Alors, qu'en est-il de l'accompagnement pédagogique des étudiants sourds et malentendants ?

C'est une petite procédure générale pour tous les étudiants en situation de handicap. La première chose, on accueille l'étudiant et nous sommes à l'écoute de ses besoins. Nous n'avons pas de recettes toutes faites. On ne dit pas pour un étudiant sourd que nous faisons telle chose et pour un aveugle, autre chose. Nous sommes à l'écoute des aménagements dont il disposait en secondaire ou dans d'autres établissements. Nous notons tout ça et l'équipe se réunit en conseil d'analyse en présence d'une juriste, de notre président qui est aussi médecin et les coordinateurs pédagogiques. Nous allons décider si on attribue oui ou non le statut et ensuite nous discutons des aménagements raisonnables. Cette discussion va se faire aussi en concertation avec les professeurs et les facultés, que ce soit pour le suivi du quadrimestre ou pour les examens. Dès le début du quadrimestre, on prépare déjà la session d'examen.

Ensuite, nous faisons un accompagnement pédagogique spécifique en fonction des besoins de l'étudiant. Tout cela se fait avec des facultés avec l'UMons. Nous informons le doyen, les services et les secrétariats des facultés ainsi que les professeurs des aménagements à effectuer.

Je ne vais pas préciser tout ce qui est sur cette slide, mais nous allons nous concentrer sur la déficience auditive. Encore une fois, nous avons pris quelques exemples d'aménagements pour les étudiants sourds et malentendants. Ceci n'est pas une liste exhaustive. On peut fournir une aide à la communication en langue des signes. J'ai oublié de préciser et je m'en rends compte que nous avons parmi nos accompagnateurs pédagogiques une interprète en langue des signes et une personne qui a un UF12 en langue des signes. Nous pouvons faire une aide à la communication en langue des signes. Nous pouvons aussi faire intervenir une aide en LPC, si besoin. Nous pouvons effectuer des prises de notes, des restructurations des notes, des remédiations individuelles spécifiques ainsi que des aides techniques. Nous pouvons faire des visio-interprétations en langue des signes, des capsules en langue des signes, du sous-titrage...

Un étudiant sourd ou malentendant va faire la procédure comme tous les autres étudiants, obtenir son statut, ensuite nous allons établir son plan individuel. Nous allons contacter les professeurs et nous allons demander l'autorisation, l'accord préalable aux professeurs d'accès aux cours. C'est très important. Nous n'arrivons pas au cours sans avoir prévenu le professeur de la raison de notre présence que ce soit pour la prise de notes ou pour l'interprétation en langue des signes. On fait aussi, si besoin, si le professeur ne connaît pas bien la problématique, une sensibilisation aux spécificités de communication. Comme chaque étudiant communique à sa façon, on le fait généralement. C'est quelque chose de classique : éviter de parler simultanément avec plusieurs intervenants, être bien en face de la caméra ou de l'étudiant. Nous faisons aussi une sensibilisation à la présence éventuelle



d'un interprète en langue des signes et sur ce que cela implique, notamment sur le débit de parole, la présence de cette personne. Certains professeurs sont peut-être un peu « apeurés ». ON essaye que cela passe au mieux. Nous sommes aussi amenés à sensibiliser les autres étudiants et notamment pour les travaux en collaboration comme les travaux de groupe. Nous avons aussi eu le cas d'une étudiante en architecture et qui faisait beaucoup d'ateliers. On peut parler aux autres étudiants pour savoir comment communiquer au mieux avec cet élève. On effectue aussi un tutorat comme avec les autres étudiants, si l'étudiant le demande bien sûr. Il y a une restructuration personnalisée des notes de cours. Il ne faut pas faire des phrases trop longues, éviter les subordonnés. Ce sont des choses classiques. On peut être aussi amenés à effectuer des explications individuelles à distance si on est en distanciel. Ou en présentiel avec le respect des normes sanitaires. On ne se met pas du tout à la place du professeur et nous ne sommes pas là pour donner des explications en plus. On adapte le cours ou les explications données à la compréhension de l'étudiant. On revient sur des points qui n'ont pas été bien compris parce que ça a été trop vite et on retravaille avec lui la matière.

Alors, l'intérêt d'avoir des vidéos et des cours enregistrés, c'est qu'on peut les passer sur la plateforme Stream et l'on peut avoir une retranscription et un sous-titrage automatique en français. Le seul problème, c'est qu'en direct, l'étudiant à l'UMons suit le cours sur la plateforme Teams qui ne fournit que des sous-titres en anglais. On espère que cela va avancer. Il y a du plus et du moins. Nous sommes forcément en léger différé si on veut avoir de sous-titrage. Mais cela permet à l'étudiant de revenir sur des parties de cours sur lesquelles il n'a peut-être pas bien compris de son côté et en autonomie. Après, le sous-titrage c'est bien, mais pour certains cours, c'est plus compliqué. Notamment, pour les cours techniques et scientifiques. Parce qu'il y a des termes que le sous-titrage ne reconnaît pas. Il y a aussi les graphiques qui ne sont pas vraiment adaptés au sous-titrage. Il est souvent utile d'avoir aussi une prise de notes pour pouvoir rédiger les formules et les graphiques. Il faut noter aussi ce qui est dit en commentaire simultanément.

Une petite mise en situation : voici une capture d'écran qu'un enseignant d'architecture nous a fournie. L'année passée, nous avons une étudiante qui a été diplômée en architecture. C'était une étudiante sourde. Elle avait tous ses cours et discussions qu'elle pouvait passer sur Stream. On voit ici les sous-titres qui apparaissent et sur le côté, on peut regarder tout ce qui a été enregistré. On peut remonter un peu plus haut pour avoir les conversations.

Voici une petite mise en situation pour expliquer aussi l'intérêt des prises de notes à ce moment-là. Je dirais ici, c'est une slide qui correspond à environ 6 minutes de cours. C'est un cours de physique pour l'architecture, un cours de mécanique, je pense. Il parle des moments statiques et des centres de gravité. Je ne rentrerai pas dans les détails de ce cours du point de vue technique. Le professeur a présenté ses schémas pendant environ 6 minutes tout en donnant plein d'explications. Je vais vous montrer les slides qui suivent. C'est la prise de notes que ma collègue a effectuée pendant ce cours. Voilà la première, la 2e, la 3e, la 4e. Il y avait 4 pages de notes, avec des schémas, des symboles mathématiques. Pour le sous-titrage, c'est toujours plus compliqué. La prise de notes garde tout son intérêt. Maintenant, on va rentrer plus dans le vif du sujet et de ce qui nous intéresse aujourd'hui : les évaluations pour les étudiants sourds et malentendants.

Dans le PAI, nous allons accepter ou refuser les aménagements raisonnables. Nous avons repris une liste, non exhaustive de ce que nous faisons avec les étudiants sourds, sous réserve de l'acceptation de la faculté et de l'enseignant.



On peut prévoir un temps supplémentaire pour les examens écrits, qui peut aller jusqu'à 50 % du temps d'examen. Si l'étudiant est signant, il y a la présence d'un interprète en langue des signes. S'il n'est pas signant, il peut y avoir aussi avoir un coordinateur pédagogique qui reste avec lui pour faire le relai avec les consignes données à l'oral. C'est-à-dire que soit l'étudiant parvient à bien lire sur les lèvres, alors on peut lui écrire à l'écrit les consignes données à l'oral. Même chose, s'il y a des questions pendant l'examen, l'étudiant peut profiter des questions des autres étudiants que ce soit en langue des signes ou sous un autre médium. On peut demander aussi une tolérance au niveau syntaxique lors des rédactions, car on sait que les étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français ont souvent des petits problèmes au niveau de la syntaxe. Nous accordons une certaine tolérance si cela ne fait pas partie des prérequis à la matière. On peut être amené à demander une reformulation des questions et notamment en cas de double négation, de présence de pronoms trop appuyée. On demande au professeur d'éviter les doubles négations dans les énoncés. Il faut éviter aussi les QCM quand c'est possible. On peut être amené aussi, si l'étudiant le souhaite, à adapter carrément l'examen en langue des signes, c'est-à-dire passer du français écrit à la langue des signes. Et alors pour des examens comme une compréhension auditive en langue étrangère, on peut passer à une compréhension écrite. Passer un texte à l'écrit et laisser le même temps que les autres ont à l'oral et faire une compréhension à l'écrit.

Pour les examens oraux, un temps supplémentaire est accordé jusqu'à 50 %. Il y a la présence d'un interprète ou d'un coordinateur pédagogique pendant le temps de l'examen et si l'étudiant préfère, il peut passer l'examen à l'écrit plutôt qu'à l'oral.

Pour l'élaboration et la défense des TFE et des mémoires : comme on le fait avec les examens et tous les aménagements au cours du quadrimestre, nous contactons les professeurs. Souvent, quand l'étudiant parvient au TFE ou mémoire, les professeurs connaissent déjà bien l'étudiant et ses manières de communiquer. Il arrive parfois que des étudiants arrivent d'autres facultés, et alors on prend contact et on fait des rencontres pour expliquer la problématique de l'étudiant. Ensuite, nous faisons des briefings sur les spécificités de communication, les erreurs à éviter et expliquer bien le respect de la déontologie de l'interprète en langue des signes. C'est pareil pour les examens. Certains professeurs peuvent se dire : « est-ce que l'interprète ne va pas donner les réponses ? ». On insiste bien sur la déontologie de l'interprète. Après, au niveau plus pédagogique, lors de la conception du mémoire ou du TFE, on peut être amené à faire des relectures en cours d'élaboration du travail pour pallier les problèmes de syntaxe ou de spécificité du français. Le but, c'est que l'étudiant devienne autonome parce que dans son lieu professionnel, il n'aura pas toujours quelqu'un pour relire ses écrits. En fait, on relit avec lui et on pointe les erreurs, les petits soucis de français. On les corrige avec lui. On peut l'accompagner également dans la recherche d'information. On peut l'accompagner dans les bibliothèques aussi avec un interprète, une aide à la communication, même en français pour demander ces recherches. On peut l'accompagner aussi sur les sites Internet pour l'aider à la compréhension s'il y a un souci à ce niveau-là. Dans le cadre des mémoires ou des TFE, des interviews peuvent être effectuées. On peut l'accompagner d'un point de vue technique en enregistrant et retranscrire ces interviews.

Pour ce qui est de la défense, idéalement, c'est mieux en présentiel, mais on fait ce qu'on peut actuellement. On peut aussi sensibiliser le jury à la demande de l'étudiant. Il y a aussi un interprète en langue des signes si nécessaire. On peut s'entraîner aussi avec lui un peu avant s'il décide de le présenter à l'oral en français. Il faut s'assurer que tout soit bien clair



pour le jury. Il travaille aussi en parallèle avec son interprète pour mettre au point les signes spécifiques comme il l'aura fait pendant toutes ses études au langage lié au cours bien sûr. Tout cela dans le respect des consignes sanitaire.

Enfin, je terminerai en citant quelques outils numériques utiles pour les étudiants en général et spécifiquement pour les étudiants sourds et malentendants. Je ne sais pas si vous allez apprendre beaucoup de choses ici, mais ce sont des outils que l'on utilise beaucoup avec nos étudiants comme Zoom, Teams, Signal, Messenger, WhatsApp. Ce sont des outils utiles du point de vue vidéo surtout. On peut utiliser aussi des outils de sous-titrage comme Ava et Dragon. L'idéal serait que chaque professeur dispose d'un outil de sous-titrage, car ces outils de sous-titrage reconnaissent leur propriétaire. Ils s'améliorent en fonction de l'utilisation du propriétaire. On pourrait, dans un monde parfait, penser que chaque professeur disposerait d'un petit compte Dragon qui reconnaisse sa voix et envisager de sous-titrer ses propres cours. Ensuite, nous avons des sites transmis par notre interprète. Elle travaille notamment le vocabulaire. Je ne vous apprend rien, mais il n'y a pas un signe pour chaque mot. Notamment dans les matières plus scientifiques, l'interprète doit se mettre d'accord avec l'étudiant sur les signes à utiliser. Cela nécessite beaucoup de travail de préparation. Notre interprète utilise notamment ces sites pour travailler avec l'étudiant des signes précis. Je vous remercie de votre attention. L'équipe est là pour répondre à vos questions et discuter.

Sylvie Gilbert : Merci beaucoup Mélanie. C'était vraiment super intéressant. Tu as couvert vraiment beaucoup d'aspects de l'accompagnement des étudiants sourds en supérieur. Il y a déjà une question dans le Chat. Je vais te la transmettre et te laisser répondre. Après, on va assez rapidement passer au témoignage et je propose que les autres questions se fassent dans les dernières 20 à 25 minutes, comme cela tous les intervenants pourront répondre. La question est : quel problème les QCM posent-ils à l'examen écrit ?

Mélanie Picard : C'est la formulation de la question qui peut être plus problématique pour un étudiant sourd, notamment dans l'utilisation de double négation ou dans les pronoms. Dans le QCM, nous avons le choix qu'entre 3 réponses et il ne peut pas défendre l'argumentation. On ne peut pas comprendre de sa réponse qu'il n'a pas compris la question. L'idéal, c'est d'avoir des questions ouvertes où l'étudiant peut vraiment plus détailler ce qu'il sait et ce qu'il a compris de ce qu'on lui demandait.

Sylvie Gilbert : La personne qui t'a posé la question te remercie. Je pense qu'il y a des témoins qui vont parler de ce problème aussi. Je vais passer maintenant la parole à Pauline Gilissen. Non, d'abord à Anne-France qui va la présenter.

Anne-France Parent : Merci Sylvie. Bonjour à tous. J'ai participé à l'organisation de ce webinaire puisque je travaille à l'ARES et en particulier à la CESI. C'est un grand plaisir pour moi d'introduire le premier témoignage qui est le témoignage de Pauline Gilissen. Pauline Gilissen a fait plusieurs cursus académiques et moi je l'ai rencontrée il y a quelques années dans le cadre de ses études, un bac en photographie à l'école supérieure des arts à Saint-Luc à Liège. Je donnais à Pauline un cours de propriété intellectuelle. Je voulais juste dire que Pauline est étudiante sourde appareillée. Elle a toujours suivi mon cours sans le moindre accompagnement. Et à son contact, j'ai appris des tas de bonnes pratiques de communication. Après, j'y ai veillé pour tous les étudiants : ne pas parler à contrejour,



arrêter de bouger sans arrêt en traversant la classe pour parler, ou parler derrière un poteau ou le dos tourné. J'ai été sensible à appliquer ces bonnes pratiques apprises avec Pauline. Je cède la parole à Pauline qui va vous expliquer tout son cursus.

Pauline Gilissen : Bonjour à tous et merci beaucoup de m'avoir invitée. Je vais d'abord brièvement vous retracer tout mon parcours depuis la maternelle comme ça vous verrez un peu l'évolution. En maternelle, j'étais dans un enseignement spécialisé à La Petite École à Montegnée. Je suivais de la rééducation logopédique. En primaire, j'étais en intégration partielle. La matinée dans une école normale accompagnée d'une codeuse en LPC et l'après-midi je retournais dans l'enseignement spécialisé pour avoir les cours et faire de la rééducation logopédique. En secondaire, intégration totale, avec une interprète en fonction des cours, etc. Ensuite, de 2007 à 2012, j'ai commencé un bachelier en langue romane. Désolée, j'ai eu un "bip" sur mon ordinateur, désolée. J'ai terminé avec un master en langue romane en 2012. Ensuite en 2014, j'étais à l'école supérieure des arts à Saint-Luc, en bachelier photo. Et ici, je viens de terminer HEC, un certificat de maîtrise en sciences de gestion à finalité de management général, en horaires décalés.

Je vais d'abord commencer sur un focus des aménagements et adaptations à Louvain-la-Neuve. D'un point de vue général, je suis arrivée là parce que je savais que, dans cette université, il y avait un service d'accompagnement pédagogique qui avait déjà une expérience depuis de nombreuses années. À l'époque, la question d'avoir un interprète ou pas était plus compliquée, car il y avait certaines contraintes que je n'avais plus envie de vivre. Je voulais être intégrée de manière totale, non seulement au niveau du suivi des cours, mais aussi au niveau de la communauté estudiantine. À l'époque, j'avais la chance d'avoir un système FM qui est une espèce de micro que l'on donne au professeur. Le son était directement connecté à mon implant cochléaire. En fait, le fait de donner mon micro au professeur permettait de créer un lien. Il savait qui j'étais. Quand il me voyait, il savait que j'étais là et quelque part, ça dépend d'un prof à l'autre évidemment, de sa volonté et de sa sensibilité, mais généralement il faisait attention. Une chose qui était importante pour moi à l'époque : depuis la maternelle, primaire et secondaire, j'ai toujours été obligée d'être au premier rang devant le professeur, en face de l'interprète. Grâce au système FM, j'ai pu être dans l'auditoire, au milieu de mes camarades. C'était motivant. En ce qui concerne le système de prise de notes, donc, je suis arrivée à Louvain-la-Neuve et ai été prise en charge par le service Aide-handi. On m'a attribué une accompagnatrice pédagogique. On a déterminé la procédure pour mettre en place ce système de prise de notes et qu'elle vienne à un des premiers cours où il y avait vraiment beaucoup d'étudiants, de 100 à 300. Là, elle a fait un appel aux preneurs de notes en expliquant qui j'étais. Cela a permis de créer un premier contact avec les étudiants présents. Par la suite, avec les travaux de groupe et les rencontres et les affinités créées, je me suis créé un petit réseau de preneurs de notes. Je n'en avais pas un, mais deux ou trois. Certains étaient plus performants dans certaines matières. J'avais d'autres supports et ça me permettait de compléter mes notes. C'était comme un donnant-donnant. En période de blocus, tous mes camarades savaient que j'avais des notes complètes. Tout le monde m'appelait : « Pauline, tu peux me passer tes notes des cours ? », « Est-ce que tu sais vérifier ? ». Des petites choses comme ça. En ce qui concerne les aspects plus spécifiques aux cours et aux évaluations : les cours de langue, il y avait des adaptations pour la compréhension à l'audition. C'était généralement remplacé par une deuxième compréhension à la lecture. Pour les expressions orales, en secondaire, j'ai eu la chance d'avoir un professeur d'anglais qui a cru en moi. Au moment venu, j'ai demandé :



est-ce que je passe un examen oral ou pas ? Il m'a regardée et m'a dit : « You can do it! ». Je n'ai pas eu trop le choix. J'ai eu la volonté d'essayer quand même. Évidemment, j'expliquais bien au professeur que j'ai parfois déjà des difficultés de diction en français, donc en langue étrangère, soyez plus tolérants. Il y a des sons que je ne perçois même pas et que, par conséquent, je ne suis pas capable de reproduire. Généralement, il n'y a eu aucun problème. Tout s'est très bien passé. À ce moment-là, le professeur me disait qu'il n'avait pas de souci. Par conséquent, je devais faire plus attention au niveau du choix de vocabulaire. Il y avait toute une adaptation mise en place, sans problème.

En premier bac, j'avais normalement un examen de musicologie, il fallait reconnaître quelque chose à l'audition. Je suis allée trouver le prof pour expliquer ma situation. Elle avait déjà eu une autre étudiante sourde l'année précédente. Pas de problème, cela été remplacé par un questionnaire un peu plus long. Un autre cours sur la linguistique et l'appareil phonatoire avec toute la différence de l'appareil phonatoire, sa description... C'était complètement abstrait pour moi !

Pareil, j'en ai parlé avec mon accompagnatrice pédagogique. À trois, nous avons convenu de faire un travail à la place. J'ai fait un résumé d'un ou plusieurs chapitres d'un livre dont on aurait besoin pour la suite.

Pour les examens oraux et écrits... En fait, pour les oraux, je n'avais pas vraiment eu besoin d'aide, sauf pour le tout premier oral à Louvain-la-Neuve, car c'était très stressant. Autant pour moi que pour le professeur. C'était un examen de latin en oral. Il y a aussi la prononciation en latin... C'est pas toujours donné ! En fait, mon accompagnatrice pédagogique n'est intervenue aucune fois ! Après, comme j'avais vu que tout s'était bien passé et que ça se passait bien avec les professeurs en amphitheâtre, je n'en ai pas eu besoin. Pour les examens écrits, je me mettais toujours au premier rang devant ou sur les côtés, comme cela, j'étais tout à fait accessible pour les professeurs. Il y avait toujours une personne proche, une camarade à côté de moi. Si le prof intervenait ou si un élève posait une question, elle me prévenait. Le professeur savait que mon amie servait à cela aussi. Pour mon mémoire, vu que j'étais en langues romanes, c'était exclusivement écrit et je n'avais pas de défense orale. Mon accompagnateur pédagogique de l'époque, un peu comme tout le monde, a servi aussi de relecteur pour m'aider un peu à corriger. La maîtrise du français oral et écrit était une condition sine qua non pour obtenir mon master.

Je parle un peu vite peut-être ? Désolée !

J'ai essayé d'être la plus autonome possible et d'expliquer moi-même quels étaient mes besoins, voire même de proposer des solutions, des adaptations possibles, que je connaissais de par mes expériences précédentes. L'intervention de l'aide pédagogique était surtout là pour formaliser les accords qui étaient convenus.

À Saint-Luc, en photo, j'ai vraiment transposé l'expérience acquise à Louvain-la-Neuve autant pour les examens écrits et oraux. En anglais, pareil. Adaptation et remplacement de compréhension à l'audition par une compréhension à la lecture. En cours, je n'avais pas de système FM, car mon implant cochléaire n'était plus conforme au système FM que j'avais. Ce n'était pas grave, car c'étaient des petites classes, une vingtaine d'étudiants où tout le monde se connaît. Et dans une école artistique, les rapports avec les professeurs sont beaucoup plus... je ne vais pas dire « conviviaux », mais presque. C'est un travail qui se fait souvent en individuel, en intervention, de seul à seul. Les situations les plus complexes que j'ai pu rencontrer à Saint-Luc étaient plutôt les conditions de cours. En studio par exemple, ou à un cours de techniques photo, où on expliquait le logiciel Photoshop. Là, la classe était dans le noir, je ne voyais pas le professeur, ou il était au fond de la classe sur un ordinateur et



donnait des explications qu'il fallait regarder sur l'écran en face. Je me suis mise à côté du professeur et on a trouvé des solutions ou quelqu'un d'autre me réexpliquait par la suite. Pour Saint-Luc, je n'ai pas grand-chose à dire. Mais là où pour moi, cela été le plus grand défi et un gros changement, où j'ai vraiment vu l'évolution technologique, c'est à HEC en 2018 – 2021. Comme c'était en horaire décalé, après une journée de travail plus le samedi matin, j'ai senti que j'avais vraiment besoin d'un interprète. Mais c'était très difficile d'en trouver une disponible, car cela se passait dans le centre de Liège. Il n'y a pas énormément d'interprètes. Trouver quelqu'un qui acceptait de travailler en soirée, de 18 à 21 heures et le samedi matin... c'est compliqué ! J'ai eu un peu des aides à la communication, comme on dit. Sauf pour la dernière année, où il y a eu pas mal de diplômés en interprétation LSFB qui sont sortis. Et pour la première fois de toute ma carrière d'études, j'ai pu avoir un interprète, un vrai ! C'était vraiment très intéressant, car cela me donnait un certain confort au niveau du suivi. Je pouvais regarder l'interprète, et de temps en temps regarder le professeur et jongler entre les deux. Je n'étais pas obligée de vraiment me concentrer sur la lecture labiale. En plus, pour les professeurs, c'était aussi la fin de journée, on voyait que leur diction était un peu laborieuse (rires).

C'est là que j'ai contacté le Centre Comprendre et Parler pour pouvoir bénéficier de ces aides à la communication et interprètes. J'ai aussi fait une demande de statut d'étudiant à besoins spécifiques au service du SAH à l'ULiège. Dans le même principe qu'à Louvain-la-Neuve de formaliser certains aménagements que j'avais demandés. Par exemple, pour mon examen d'anglais, contrairement aux autres fois, la compréhension à l'audition n'a pas été remplacée par une compréhension à la lecture, mais par une expression écrite. J'ai réussi alors je ne me suis pas plainte !

Alors, les travaux de groupe, c'était intéressant, car vu que nous étions tous des travailleurs pratiquement, nous avions peu de temps et nous travaillions en soirée. On travaillait tous à distance via Google Docs. Nous avons un échange formel pour répartir le travail. Et après pour la clôture. Sinon, tout se faisait par écrit. Donc, pour moi, c'était facile !

Une nouveauté pour suivre les cours, c'est que les profs utilisent beaucoup plus d'outils interactifs comme les vidéos, les podcasts. J'ai eu un souci dans le sens où une de mes professeures s'était filmée en donnant cours. Elle avait une bonne diction, parlait calmement et ne bougeait pas. J'ai pu suivre le cours rien qu'en lisant sur les lèvres. Mais une autre prof, même chose sauf qu'elle parlait et expliquait sur les graphiques en montrant avec sa souris. Je ne comprenais absolument rien du tout ! Mais j'ai eu beaucoup de chance apparemment, car il y avait un livre qui expliquait le contenu du podcast. J'ai lu le livre au lieu d'écouter les vidéos. En parlant de la crise COVID que j'ai connue fin 2020, c'était la fin de ma dernière année, nous avons fait une simulation de gestion d'entreprise, un business simulation. Normalement, cela devait se faire en présentiel, mais tout s'est fait à distance. Vous voulez que je répète ? Il n'y a pas de souci.

En fait, nous étions un groupe de quatre. L'interprète à l'époque a accepté de traduire. Mais c'était des journées de 8 heures jusqu'à 22-23 heures. L'interprète n'était pas toujours présent, je vous rassure. C'était comme maintenant avec Zoom sauf que l'interprète n'était pas présent dans le local, mais je l'avais sur mon GSM. Il était présent, mais c'était séparé. Voilà un peu mon parcours. Même chose à HEC, pour les examens écrits, j'étais toujours à la même place devant, je signalais ma présence et je rappelais au professeur aussi que s'il devait faire un message général, qu'il ne devait pas oublier de venir vers moi. Mais généralement, je n'ai pas eu de problèmes.



En conclusion, je tiens à préciser qu'une personne en situation de handicap n'est pas l'autre. Même s'ils ont le même handicap de nom. C'est essentiel de procéder à tout aménagement, de discuter avec la personne concernée. Il ne faut jamais comparer : » j'ai eu un étudiant sourd l'année passée, je vais faire la même chose ». Non ! Il faut bien trianguler avec les aides pédagogiques s'il y en a, l'étudiant et le professeur. La présentation précédente confirme qu'il y a une évolution positive des mentalités que je constate aussi. Cela me fait vraiment plaisir et je tiens à le dire. Le point auquel il faut faire attention par la suite, c'est faire attention à l'évolution technologique qui peut être à double tranchant comme les cours à distance, les podcasts, l'usage des supports multimédias, ne pas oublier le sous-titrage. Il faut bien adapter tout. Voilà. Merci.

Sylvie Gilbert : Merci beaucoup à toi Pauline. C'était très intéressant. La conclusion en dit beaucoup de ce que l'on voulait faire passer comme message. Je n'ai plus de translittératrice... Elle revient. Je vais attendre.

Voilà, je remercie Pauline pour son intervention. Je propose que tu restes connectée Pauline. Je vois que je n'ai plus de translittératrice. Il y a un souci technique. Une seconde. Pardon, il y a eu un souci d'ordinateur.

Merci beaucoup, Pauline, pour cette intervention. Je vois que ce n'est toujours pas au point... Tu veux le faire ici ?

Voilà, merci beaucoup et Pauline si tu peux rester connectée pour répondre aux questions qui viendront après les deux autres témoignages, ce serait super.

Je vais rapidement passer la parole à Ludivine qui va s'exprimer en langue des signes, qui est aussi une jeune femme sourde comme Pauline et qui a terminé ses études. Elle va raconter cela elle-même: des études d'assistante sociale Il y a quelques années. Elle a été accompagnée par le Centre Comprendre et Parler et notre équipe d'interprètes. Nous allons l'écouter elle et ensuite, une de ses professeurs, Madame Géraldine Guilmot qui l'a beaucoup accompagnée dans tous les processus et aménagements raisonnables mis en place. Ludivine, c'est à toi ! Si vous voulez voir Ludivine, je vous conseille de l'épingler. Moi, je ne peux pas le faire, car sinon vous allez perdre les interprètes.

Brigitte Charlier : Une suggestion : coupe le son de ton poste Sylvie comme cela on n'entend pas la translittératrice.

Sylvie Gilbert : Il faut deux secondes, car les interprètes en langue des signes doivent s'installer. Il faut allumer vos micros les interprètes en langue des signes.

Interprète : Merci, Sylvie, le micro est ouvert.

Ludivine : Voilà le souci que je rencontre, c'est que si je partage l'écran avec mon PowerPoint, je risque d'apparaître très petite aux interprètes et cela va rendre le travail d'interprétation plus difficile. Je ne vois pas non plus l'interprète.

Sylvie : Les interprètes, vous pouvez utiliser le curseur au milieu pour réduire la taille du PowerPoint. Toi, Ludivine, pour l'avoir en grand, tu dois l'épingler.

Ludivine : Malheureusement, vu que je partage mon écran, l'interprète m'apparaît plus petite. Mais je pense que l'on me voit. Est-ce que vous, participants, vous me voyez clairement ? Vous voyez le PowerPoint ?

Merci de m'avoir invitée à ce webinaire.



Webinaire CESI : soutenir les étudiants sourds et malentendants (6 mai 21) –  
retranscription en temps réel

Je vais avancer un peu. Tout d'abord je m'appelle Ludivine et je suis sourde issue de famille sourde. Mes parents sont sourds ainsi que mon frère. Je suis mariée aussi à une personne sourde et j'ai deux enfants sourds. La LFSB est ma langue première. Je maîtrise également le français écrit et j'ai amélioré mes compétences en langue oral grâce à la logopédie. J'étais suivie 4 fois par semaine. J'ai appris le néerlandais dans le cadre de l'école, à partir de la troisième primaire. J'utilise encore actuellement la langue des signes néerlandophone, car mon mari est néerlandophone.

Je précise que la langue des signes n'est pas universelle contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent.

Sylvie : Ludivine, on ne voit pas l'écran.

Nicole : Je suis désolée d'interrompre. Nous avons eu beaucoup d'interactions dans le Chat, car nous ne voyons pas le PowerPoint.

Sylvie : On voit que tu partages, mais on ne voit pas l'écran. Il est noir.

Ludivine : Désolée. Je vais peut-être l'enlever et ne pas l'utiliser.

Sylvie : C'est sur un iPad ou un écran d'ordinateur que tu partages ?

Ludivine : Sur un Ordinateur. Moi il m'apparaît clairement. Je suis surprise.

Sylvie : Je vais le partager moi-même. Attendez une seconde. Ludivine, tu peux arrêter ton partage d'écran, car je vais mettre le mien. Mais de toute façon, ça va être automatique. Vous le voyez ?

Nicole : Oui.

Sylvie : Tu peux commencer Ludivine, je vais essayer de te suivre.

Ludivine : Attendez, je retrouve où j'en étais. Attendez.

Sylvie : Tu parlais de ta langue maternelle, de tes langues. Tu as fini la première page et tu commençais ton parcours scolaire.

Ludivine : Je vais aborder mon parcours scolaire. Il est très différent de celui de Pauline. J'ai été intégrée dans l'enseignement ordinaire bien que j'étais issue d'une famille sourde. En maternelle et en primaire, je n'ai pas bénéficié d'interprètes ni d'aides pédagogiques. Je devais donc lire sur les lèvres pour avoir accès à l'information. Pour l'enseignement secondaire, mes parents se sont dit qu'il était intéressant que je puisse lire sur les lèvres vu la diversité des enseignants et des attitudes pédagogiques des enseignants dans l'enseignement secondaire. J'ai plutôt bénéficié d'une preneuse de note. Dans un premier temps, j'avais une appréhension à accueillir une preneuse des notes et les informations n'étaient naturellement pas complètes. À l'issue de mes études secondaires, j'ai décidé d'entreprendre des études d'assistante sociale. Je me suis rendue dans les différents foyers de sourds où j'avais des informations. C'est vrai que j'avais des contacts avec d'autres



personnes sourdes. Je vivais la situation de divorce de mes parents. Je manquais d'information, mais les autres personnes sourdes manquaient aussi d'information. À la fin de mes études secondaires, je me suis dit : que vais-je envisager comme solution pour les études supérieures ? J'étais très fière d'avoir obtenu mon CESS et je ne m'étais pas préparée à entamer ces études. J'ai pris contact avec différents services d'aide pédagogique pour voir ce qu'ils pouvaient offrir et j'ai opté pour Bruxelles et le Centre Comprendre et Parler qui était le seul centre qui proposait de l'interprétation pour suivre les étudiants... Je... Veuillez m'excuser. Voilà.

J'ai donc opté pour Bruxelles et plus particulièrement pour le Centre Comprendre et Parler qui proposait de l'interprétation. Cela supposait une séparation de mes parents et une vie en autonomie et aussi une distance avec mes amis de ma région et créer de nouveaux liens. J'ai aussi opté pour un Kot pour éviter les déplacements très importants. Mes horaires étaient très chargés, car j'avais cours du matin jusqu'au soir. La présence d'une interprète était certainement une bonne solution. J'avais la possibilité à Bruxelles de bénéficier d'interprètes, mais aussi d'aides pédagogiques. J'étais rassurée par rapport à cela.

Il existe différentes écoles supérieures d'assistantes sociales et j'ai opté pour Paul Henri Spaak, car dans cette école, le programme prévoyait un cours de néerlandais. Je souhaitais consolider mes bases en néerlandais. Sylvie, peux-tu passer au slide suivant s'il te plaît ? Je me suis donc inscrite à la haute école Paul Henri Spaak. Comment expliquer les choses ? C'était particulier, car j'étais une personne sourde, différente des autres élèves. J'ai rencontré le directeur et les professeurs. J'ai expliqué ma motivation et j'étais accompagnée d'une interprète pour échanger avec le directeur et les enseignants. Le directeur m'a dit qu'il fallait en discuter entre enseignants. Je n'ai pas été accueillie d'emblée. J'ai dû attendre que les enseignants puissent se réunir et discuter de ma situation. Je me disais que c'était une école qui formait des futurs assistants sociaux, je pensais que l'inscription aurait été de soi. Ça n'a pas été le cas, mais j'ai reçu une réponse favorable. Je suis partie avec beaucoup d'illusions et j'ai été confrontée à beaucoup d'obstacles. Peut-on passer au slide suivant ? Les obstacles ont été multiples. Je vais essayer de les présenter de façon succincte. Je vous avoue que ça fait 11 ans que j'ai quitté l'école et je vais essayer de me replonger dans cette période pour évoquer les obstacles, comme la prise de notes. Les cours étaient très denses. Je me rappelle qu'il fallait suivre à la fois l'interprète et prendre note. Je me suis rendu compte que ce n'était pas possible. Je me suis adressée à des élèves en leur demandant si je pouvais prendre leurs notes. Il fallait que je réitère ma demande à chaque fois. Cela n'allait pas de soi. C'était épuisant. À chaque fois que je suivais un cours, je devais solliciter et récupérer les notes de plusieurs cours, faire des photocopies. Je prenais connaissance des notes à posteriori et avec un certain décalage. Dans un premier temps, je payais de ma poche les photocopies. Ensuite, l'école m'a proposé un soutien qui consistait à payer elle-même les photocopies. J'ai obtenu un soutien financier de la part de l'école.

Je me souviens encore d'un professeur qui a manifesté très vite une méfiance vis-à-vis des interprètes, qui craignait qu'il y ait une complicité, une alliance avec l'interprète et qu'elle me donne les réponses, etc. J'ai tenté d'informer et d'expliquer le métier d'interprète, qui est régi par un code de déontologie. Avant, ce professeur avait lui-même eu un étudiant malentendant qui n'avait pas eu besoin d'interprète. Il avait assimilé ma situation à l'autre situation. J'ai tenté de lui expliquer que toutes les situations nécessitaient des adaptations spécifiques. Mais il est resté sur sa position et restait méfiant vis-à-vis de l'interprète et pensait que l'interprète ne respectait pas le code de déontologie. Chaque année, face à un nouvel enseignant, je devais réexpliquer ma situation en tant que personne sourde. Je devais



réexpliquer la nécessité de faire appel à un interprète, comment les examens allaient se passer, etc. Quand j'ai entamé ces études, je n'aurais jamais imaginé que j'allais devoir endosser une telle responsabilité d'informer, surtout dans une école d'assistants sociaux. C'était très énergivore.

Autre obstacle : les QCM. À chaque examen, il y avait des QCM prévus. Les professeurs prévoient 60 questions de QCM en 2 heures. Vous savez très bien que les examens sont source de stress. Il fallait pour moi d'abord comprendre la question et ensuite réfléchir au contenu de la réponse, ensuite formuler. Voici un exemple : " le coronavirus n'est pas une bactérie/il ne se transmet pas par un aérosol/le CORONA, ce n'est pas plus contagieux que la grippe."

C'était pour moi une source de stress très importante de comprendre la question, de réfléchir au contenu de la réponse et à la formulation.

Le stress était très important. Imaginez ! 60 à 80 questions ! Je ne parvenais pas à répondre et à gérer mon stress en deux heures de temps. J'ai le souvenir d'un stress très important. Pour moi, ce type d'examen en QCM ne sont pas adaptés. Certains professeurs, dont un qui était à la pension et qui m'a dit que comme je devais reprendre l'examen en 2<sup>e</sup> session, car j'avais échoué, le professeur qui l'a remplacé m'a dit qu'il n'y avait pas de souci et qu'il allait aménager pour que ces phrases soient beaucoup plus adaptées à un vocabulaire quotidien et j'ai pu réussir cet examen alors que le professeur précédent refusait tout aménagement. J'étais vraiment face à un professeur intransigeant concernant les aménagements.

La question du temps supplémentaire. J'avais demandé à l'enseignant de bénéficier de temps supplémentaire vu le stress engendré par la compréhension et la formulation. Il fallait m'assurer de bien comprendre la question qui contenait des termes très spécifiques et une syntaxe complexe aussi. Je avais demandé du temps supplémentaire, car je n'étais pas dans une situation comparable aux autres élèves.

Pour les travaux écrits aussi, je faisais appel à une aide pédagogique qui corrigeait le français. Je me souviens d'un professeur qui s'interrogeait sur la nécessité de faire appel à une aide pédagogique. Il considérait que mon écrit était correct. Je lui expliquais que ma langue maternelle était la langue des signes et que ma culture était différente. Je comptais sur l'aide pédagogique, non pas pour améliorer le contenu, mais pour que le travail écrit soit rédigé dans un français qui corresponde au niveau requis dans le cadre de mes études, avec les termes spécifiques. Il fallait que cela reste conforme à la culture de la langue française. Pour le TFE, j'ai dû me battre durant toutes mes études pour que soit reconnue ma spécificité. Pour le TFE, heureusement, mon professeur avait bien compris que, en tant que personne sourde, j'avais besoin de repères visuels. Je me suis demandé comment je pouvais m'adapter. On a beaucoup discuté et j'ai dit que, en tant que personne sourde, que la langue des signes est essentiellement visuelle et donc qu'il serait préférable que je puisse réaliser le TFE sur vidéo. Pendant un an, je me suis consacrée aux cours théoriques. Ensuite, j'ai pris une année supplémentaire pour mon TFE et mes stages. Mes professeurs ont compris ma position et accepté cela. J'ai réalisé mon TFE sur vidéo. Pour moi, c'était un cadeau ! Cela me permettait enfin de pouvoir m'exprimer avec ma langue, en toute aisance ! Et tout cela sans être soumise à un stress de rédaction et pouvoir y associer des supports visuels. Pouvoir rendre ce TFE accessible aux personnes sourdes ! Pour moi, c'était vraiment mon objectif premier : ce TFE devait être accessible tant aux personnes entendantes qu'aux personnes sourdes et aux personnes atteintes du syndrome d'Usher. Il y avait également un sous-titrage en français. J'ai cru dans un premier temps que ce serait un travail facile. Au fur et à mesure, je me suis rendu compte que j'étais confrontée à des difficultés. D'une part,



pour la réalisation de la vidéo, du montage. C'était ma première expérience de TFE. Je ne savais pas à qui m'adresser. J'étais face à cette liberté, mais qui m'a déstabilisée à un certain moment, car je n'avais pas de repères ni de modèles sur lesquels je pouvais m'appuyer. J'étais confrontée à des difficultés d'ordre technique, car c'était en 2014. C'est vrai, depuis cette année, nous avons assisté à une grande évolution technique. À l'époque, en 2014, les moyens techniques ne permettaient pas la visibilité de la langue des signes. Je n'avais pas non plus de studio à ma disposition. Je ne savais pas non plus comment prévoir la luminosité. Il y avait aussi la question du sous-titrage qui nécessite un travail important. Je n'avais aucune compétence de montage et j'ai dû suivre une formation. Ce travail a été très dense. Pour l'interprète aussi, qui a dû assurer l'interprétation vers le français et le sous-titrage, de partir de la 2D, c'était très complexe. Heureusement, j'ai pu bénéficier d'aides pour le montage et le sous-titrage, etc. Je voulais aussi que ma manière de concevoir le TFE soit respectée. J'ai dû discuter et justifier mes choix et mes idées, tant au niveau du contenu que de la forme, et il s'agissait pour moi aussi de rencontrer des personnes et prévoir des interviews. Tout cela prenait beaucoup d'énergie et nécessitait une grande organisation. Vous le savez également, je bénéficiais seulement de 450 heures pour l'année. Il y avait aussi les cours et les examens. J'étais confrontée à cette limite d'heures dont je pouvais bénéficier aussi pour la rédaction de mon TFE.

Voilà... attendez... Je pense qu'il y a encore un autre slide. Peut-on passer au slide suivant ? Attendez, je vérifie... Voilà.

En conclusion, c'est vrai que durant toutes mes années d'études, j'ai dû me battre pour pouvoir être reconnue. Pour que mes besoins soient pris en compte. Ce fut aussi un merveilleux cadeau. J'avais l'intention de m'inscrire pour un master et puis voilà, je me suis dit qu'il fallait recommencer ce combat à zéro et je n'avais pas la force. Alors, j'ai renoncé. Il faut savoir que chaque sourd est différent tout comme chaque entendant est différent, comme Pauline l'a dit. Il est important de rencontrer la personne sourde et d'évaluer ses besoins pour les rencontrer de manière optimale.

Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution incroyable des technologies. Il faut tenir compte des technologies actuelles et continuer à améliorer le service proposé aux personnes sourdes. La technologie a évolué, mais malgré tout, les décrets et les mentalités, et je pense aux mentalités des professeurs, n'évoluent pas au même rythme. Nous assistons donc à un décalage. Le défi à l'avenir est de pouvoir vraiment contribuer à l'évolution des mentalités pour s'appuyer sur une évolution tant des technologies que des mentalités. C'est une évolution conjointe.

Très brièvement, je vais vous présenter un petit extrait de ma vidéo pour que vous puissiez avoir une représentation de cette vidéo. Étant donné que la vidéo est sous-titrée, je propose que l'interprète se retire et chacun va pouvoir voir, soit en langue des signes, soit en sous-titrage.

Sylvie : Malheureusement Ludivine, je ne sais pas ce qui se passe, c'est un écran noir. On voit que tu partages ton écran, mais nous n'y avons pas accès. Ce que je te propose Ludivine : envoie-moi le lien vers l'extrait ou l'extrait. Pendant que tu fais ça, Madame Guilmot va peut-être apporter son témoignage à la suite du tien et expliquer ton parcours, mais du point de vue de la professeure qu'elle est. Est-ce que tu peux m'envoyer le lien ?

Interprète : Je ne suis pas sûre que Ludivine me voit. Je vais essayer d'attirer son regard.



Ludivine : Oui, effectivement, je te vois Bénédicte, mais je ne parviens pas à partager la vidéo.

Sylvie : Je vérifie une dernière chose. Jérémie me dit que c'est peut-être toi qui n'as pas l'autorisation de partager l'écran. L'autorisation n'est peut-être pas ouverte dans ton Mac?

Brigitte : Je pense que c'est mieux de donner la parole à Madame Guilmot. Ludivine peut communiquer avec notre informaticien ou envoyer le lien à Bénédicte.

Sylvie : Plutôt à Sylvie qu'à Bénédicte.

Brigitte Charlier : oui, à Sylvie.

Sylvie Gilbert : Madame Guilmot, je vous cède la parole.

Madame Guilmot : C'est très riche d'arriver juste après Ludivine, car c'est parfait dans l'histoire. Déjà, vous dire qui je suis. À l'époque, parce que ce n'est plus le cas maintenant, à l'époque où Ludivine a suivi la formation chez nous, on a aussi changé de nom et j'espère qu'on s'est amélioré en changeant de nom. Nous sommes la Haute École Bruxelles Brabant maintenant. Lorsque Ludivine était parmi nous, j'étais maître de formation pratique et j'ai eu l'occasion d'accompagner Ludivine dans la réalisation de son TFE justement et dans sa dernière année de formation en assistante sociale. J'ai eu par ailleurs l'occasion de rencontrer Ludivine dans le cadre de cours que je donnais et que je donne toujours maintenant. Ce sont des cours de droit et qui n'ont pas toujours facilité la vie des interprètes d'ailleurs. Je m'en excuse encore aujourd'hui, 11 ans plus tard. La tâche n'a pas toujours été simple, j'imagine. Aujourd'hui, je ne suis plus maître de formation pratique, mais je garde un excellent souvenir de cette expérience. Je suis ravie que l'on m'ait proposé de vous en dire un mot aujourd'hui. C'est vrai que c'est une expérience qui remonte à 11 ans quand même. C'est vraiment un témoignage en toute humilité, car c'est la seule expérience que j'ai eue dans cette fonction. Je dois avouer que me replonger dans mes souvenirs m'a fait beaucoup de bien. Cela m'a procuré beaucoup de plaisir. J'en discutais encore ce matin avec une collègue. J'ai fait de belles rencontres, comme Ludivine et toutes les interprètes que j'ai pu côtoyer pendant ces deux années. Cela a été une belle expérience. Je remercie aussi Madame Picard et les autres témoignages pour le contexte institutionnel qui est le contexte chez nous aussi et qui n'était peut-être pas le contexte existant à l'époque où Ludivine a fait ses études chez nous. C'est important de préciser qu'aujourd'hui qu'il y a des aménagements. Cela reste compliqué. À l'époque, on était bien loin de tout cela. Effectivement, je vais repartir du contexte de l'époque. L'expérience nous a enrichis et Ludivine a été une belle ambassadrice dans ces questions.

Le contexte est nouveau et je vais donc repartir de l'époque et de ce dont j'ai pu me remémorer, car je n'ai pas été directement en relation et en accompagnement au début de la formation de l'étudiante.

On est en 2010. Ludivine s'inscrit. Elle vous a raconté le parcours compliqué que cela a pu être. De mon point de vue, son inscription a vraiment été une porte d'entrée vers une réflexion légitime, mais tardive quand même, sur la question du droit à l'inclusion de manière générale. C'est une réflexion que l'on a tenté de partager en équipe sur un plan



pédagogique. C'était une première expérience de laquelle on a tiré beaucoup d'enseignements.

Une question qui s'est posée rapidement pour mes collègues qui m'ont précédée a été aussi la question de : comment accueillir l'étudiante ? Comment lui offrir une formation théorique cohérente et adaptée surtout ? Pour toutes les raisons qui ont été expliquées lors des témoignages et interventions, c'est vrai que cette question s'est posée d'entrée avec tous les effets que Ludivine a pu mettre en avant. De la méfiance vis-à-vis des situations nouvelles qui a pu faire peur à certains de mes collègues aussi. Tout cela était nouveau. Cela a demandé beaucoup de réflexions et d'aménagements au jour le jour, et si pas d'heure en heure. C'était vraiment une réflexion permanente. Nous avons fait des erreurs, j'en suis certaine.

La première question, c'était comment accueillir Ludivine et lui offrir une formation théorique cohérente et adaptée. Et puisque nous sommes quand même dans une formation qui destine les étudiants à un métier, s'est posée la question de la dimension professionnalisante de la formation. Il fallait se poser la question, se dire à quel type de terrain l'étudiante se destine en tant que professionnelle dans l'exercice du métier d'assistante sociale. À quel type de terrain la formation va-t-elle pouvoir la préparer. Et à quel type de terrain la destine-t-on et à quel prix ? Oui, Madame Gilbert ? Ah non, ce n'est pas pour moi ! Il y a trop de gens autour de moi...

Est-ce que nous n'allions pas prédestiner un parcours professionnel dans le champ de la surdité ? Ce sont des questions qui nous ont traversé l'esprit. Quelles sont les attentes de Ludivine ? À quoi va-t-on la préparer ? Est-ce qu'on n'est pas en train de la préparer à un terrain trop spécifique aussi ?

L'objectif était de donner accès à un terrain généraliste ou spécialisé. Ce sont des questions qui nous ont traversés, à l'époque je précise. Avant d'aborder la question du TFE, on ne peut pas envisager la question du travail de fin d'études dans la formation d'assistant social sans voir la formation dans son ensemble. Le travail de fin d'études, c'est le moment où est attendue une articulation entre le volet théorique de la formation et le volet pratique, l'expérience vraiment acquise par les stages et par la formation pratique. Concernant la formation de manière générale, Ludivine vous en a fait écho. Je la rejoins. Ludivine, je vous rejoins ! On n'a pas été à l'abri d'erreurs. Les adaptations n'ont pas toujours été mises en place. Je l'ai entendu dans d'autres témoignages : on est parti de représentations fausses aussi quant à la surdité de manière générale. Parfois, on a probablement confondu des difficultés d'apprentissage avec des difficultés d'accès aux informations et aux connaissances. Il faut être très prudent par rapport à ces questions. On a pu manquer d'attention ou de démarche proactive vis-à-vis de l'étudiante. On n'était parfois pas assez à l'écoute. On lui a donné assez de responsabilité ou de débrouille. En tout cas, on n'a pas été assez attentifs. On a essayé de tirer des enseignements de ces erreurs-là qui nous ont conduits à adapter nos pratiques et notamment par rapport à la question du TFE en fin de cursus.

Face à nos erreurs, face à l'inconnu, on a essayé de mettre en place des ressources. Notamment en organisant une rencontre avec le Centre Comprendre et Parler pour nous donner des clés de compréhension et nous informer, pour sensibiliser nos collègues à la réalité objective de la surdité, pour mieux comprendre la réalité subjective vécue par l'étudiante. C'est vrai que pour nous, cela a été un moment important à la fois pour comprendre la surdité en tant que telle. On a parlé aussi d'aménagements raisonnables avec le Centre Comprendre et Parler à l'époque. Il fallait voir ce qui pouvait être adapté et



adaptable aussi. Nous avons essayé de nous entourer de ressources pour prendre nos responsabilités en termes de formation. Nos apprentissages ont été riches et formateurs par rapport à la diversité et au regard porté sur l'inconnu aussi, dans la richesse des rencontres aussi, bien sûr avec Ludivine et avec les interprètes qui ont fait partie de mon quotidien. Avec l'entourage propre de Ludivine. On a eu aussi une rencontre au moment de la soutenance du travail de fin d'études. Au niveau de la culture aussi, en tout cas pour moi. Je voulais aussi saluer le fait que Ludivine, de par sa personnalité et son engagement, son militantisme quand même, son côté volontaire, nous a ouvert les yeux. Il y a eu un apport mutuel. Ludivine nous a apporté beaucoup sur le regard que l'on pouvait avoir ou ne pas avoir, sans le savoir. Elle a effectivement aussi été ambassadrice pour les générations suivantes pour qu'il y ait de notre part une meilleure prise en compte des étudiants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques, une meilleure prise en compte de leurs besoins. Ludivine a forcé l'équipe à s'interroger ou à se réinterroger sur des fondamentaux de la formation et le sens de ces fondamentaux. Parfois, nous avons des fondamentaux que nous ne questionnons plus. Elle a forcé des collaborations internes à l'école, et puis externes avec les interprètes et le Centre Comprendre et Parler. Ça nous a permis de décaler notre regard en tant que formateur. Je voulais le préciser, car je pense que c'est la rencontre qui a permis beaucoup de choses, même si on n'y a été à tâtons de temps en temps, et même souvent très certainement. Et puis, la question centrale qui se posait était : comment proposer un encadrement et un accompagnement qui tienne compte de la diversité en restant au plus près — et ça, le témoignage de Pauline l'a mis en avant - en restant au plus près de la singularité de l'étudiant et en s'éloignant de l'amalgame. Cela a été aussi un défi. Pauline et Ludivine, vous l'avez dit aussi. Je me permets de vous appeler Pauline car je ne vois pas votre nom de famille. Chaque personne est singulière. Chaque individu est singulier. Il ne fallait pas non plus tomber dans une forme de standardisation des adaptations. C'est ce que disait Pauline tout à l'heure. Il fallait faire du « sur mesure » et pas du prêt-à-porter. Il fallait vraiment sortir des standards, ceux que l'on avait déjà pour nos étudiants et ceux que l'on pouvait proposer dans le cadre de l'encadrement de la pratique professionnelle et la réalisation du TFE.

Une grande question qui m'a traversée est la question de la place du tiers dans ces relations pédagogiques. La place du tiers, à savoir l'interprète, sa place d'accompagnateur. Quelle place lui donner dans ces espaces qui sont souvent confidentiels dans le cadre de notre formation ? Ce sont souvent des supervisions individuelles. Ou des supervisions collectives. Dans un colloque singulier, en face à face, quelle place réserver dans ces espaces professionnels soumis à la confidentialité des échanges ? Quelle place donner à l'interprète dans les rencontres autour de la réalisation du TFE ? Quelle place donner à l'interprète dans la rencontre pédagogique avec l'enseignant ? Il y avait l'idée de ne pas mettre l'étudiant de côté. L'étudiant doit rester au centre et acteur de sa formation, avec toute la neutralité de l'interprète, mais avec une forme d'interventionnisme parfois. On ne sait pas toujours qui est qui. Je m'en suis bien accommodée, car j'en oubliais l'interprète. Désolée aussi ! J'oubliais que l'interprète était là ! Cela restait un échange avec Ludivine. Je veux aussi souligner le professionnalisme de l'interprète et sa juste place qui a toujours été prise tant dans les classes qu'en dehors. La discrétion de l'interprète, le respect de l'interprète, l'impartialité de l'interprète qui a permis pour moi que l'étudiant reste au centre et que l'étudiante puisse se déployer, montrer sa personne, s'affirmer et dire quelque chose de qui elle était et de ce qu'elle pensait. J'oubliais donc la présence de l'interprète, mais j'ai trouvé



de vrais partenaires de travail, bien précieux. Vraiment ! J'en profite maintenant qu'on me donne la parole !

Pour le TFE, je suis intervenue de manière plus prégnante dans le cursus. Au regard de ce que je viens de vous énoncer, en termes de constats, d'enjeux, de questions, d'erreurs qu'on a commises certainement, dès la 2e année, la question du TFE s'est posée. On se l'est posée parce que, rapidement, peut-être parce que l'on comprenait mieux les choses, la forme standard attendue auprès de nos étudiantes est vite apparue comme non adaptée. Et notamment sur la question de l'écrit en français et la difficulté de développer une pensée ou une réflexion par écrit et en français. J'ai presque envie de dire en langue étrangère quelque part. Mais en même temps l'écrit, et l'écrit professionnel, reste une compétence de base d'un assistant social. Nous étions pris dans la question : l'écrit peut être une difficulté, car ce n'est pas la langue maternelle et ce n'est pas simple développer une idée par écrit, et en même temps dans le monde professionnel, c'est une compétence attendue d'une assistante sociale. Il fallait trouver quelque chose qui pouvait allier les deux. Les questions étaient de celles de la faisabilité du travail dans la forme qu'on lui donne aujourd'hui encore pour nos étudiants. La question du média. Quel média ? Un écrit ? Si pas un écrit, quoi d'autre ? Comment trouver le bon média ? La question aussi du TFE en tant qu'outil qui allait pouvoir servir à quelque chose. Et avec l'aide de Ludivine, nous nous sommes penchés sur cette question. Finalement, un travail de fin d'études, c'est aussi un outil qui peut être consulté, utilisé et réutilisé par d'autres. On s'est dit que réaliser ce travail de fin d'études non pas sous une forme écrite, mais sous une forme vidéo était aussi la possibilité de développer une autre compétence professionnelle. Qui était de faire de ce travail un outil de formation à l'attention d'un public, à l'attention des professionnels, des professionnels du secteur de la surdité ou d'autres champs. Que la vidéo en langue des signes, sous-titrée en français, pouvait être aussi un média d'interpellation des professionnels, des politiques éventuellement et de tout un chacun par rapport à la réalité. Que ce média pouvait être aussi un facilitateur et en tout cas, un moyen d'accès à la richesse et la spécificité du travail social dans le champ de la surdité. Parce que c'était très méconnu pour nous aussi. Le travail social dans ce champ particulier. Ça pouvait être aussi un accès pour le travail futur, pour les étudiants aussi. Et puis, pour nous en tant qu'école, on pouvait montrer aussi que l'on pouvait accueillir la diversité.

Anne France Parent : Madame Guilmot, je suis désolée, mais vous allez devoir conclure. C'est passionnant, mais si vous pouvez dire juste un mot en conclusion.

Madame Guilmot : En tout cas, la soutenance de ce TFE nous a montré que nous avons eu raison. Ce n'était pas un pari pour rien. Parce que, justement, une des intervenantes qui faisaient partie du jury a directement demandé si le TFE pouvait être utilisé dans le cadre de son travail. Je voulais souligner ça. Mais aussi souligner le fait que ça a été une vraie rencontre entre le monde des entendants et des personnes sourdes par le biais de ce TFE. En termes d'apprentissage professionnel, nous avons eu un pari qui a gagné aussi. Ludivine l'a dit tout à l'heure. Changer parfois son regard, changer ses lignes a permis l'acquisition de nombreuses compétences professionnelles pour l'étudiante que l'on n'aurait pas imaginées, mais au niveau logistique - Ludivine l'a dit-, au niveau technique -elle l'a dit-, au niveau d'utiliser un outil et en faire un média de communication, au niveau de la réflexion. Ce travail a donné à Ludivine l'occasion de développer toutes ses aptitudes professionnelles.



Webinaire CESI : soutenir les étudiants sourds et malentendants (6 mai 21) –  
retranscription en temps réel

Anne France Parent : Merci beaucoup ! Nous n'avons enregistré qu'une seule question. Avant de conclure, nous allons donner la parole pour cette seule et unique question.

Sylvie : C'est El Amine, en langue des signes.

Nicole Bardaxoglou : Essayez d'être le plus concis possible. Merci beaucoup.

El Amine : Coucou.

Interprète : Pardon excusez-moi. J'avais oublié d'ouvrir mon micro.

El Amine : D'abord, je remercie et je félicite Ludivine qui constitue un modèle pour moi. C'est vrai que la langue française est importante et il faut avoir des compétences en français, mais il y a une chose qui a vraiment fait écho pour moi, c'est ce parcours. Le professeur disait qu'il fallait maîtriser le français. Une personne sourde éprouve des difficultés en français. Est-ce qu'il faut s'adapter ou pas ? La langue française est importante effectivement, mais il faut tenir compte du fait que, en Europe, on a tendance à valoriser très fort le français. Moi, le français écrit, je comprends, mais quelle est la place que l'on accorde à la langue des signes ? Dans quelle mesure doit-on tenir compte des difficultés de la personne sourde dans ses compétences en français ? Cela n'attend pas nécessairement une réponse, c'était une réflexion. Face à ces deux contraintes, le français et la langue des signes, moi je pense que si on exige un tel niveau de français chez les personnes sourdes, cela peut être considéré comme une forme de discrimination.

Nicole : C'est plus une réflexion de fond qu'une question en tant que telle.

Sylvie : Peut-être Ludivine veut réagir dessus ?

Ludivine : Oui. Répondre. Que dire ? S'agit-il d'une discrimination ? Je dirais que non. Mon avis est mitigé. C'est vrai que la langue des signes n'était pas suffisamment diffusée à l'époque. Les personnes sourdes constituaient une minorité et les personnes entendantes avaient une certaine appréhension et un questionnement par rapport à la langue des signes. Moi, je voulais valoriser cette langue. Les professeurs eux-mêmes m'ont offert ce cadeau de dire : « pourquoi ne réaliserais-tu pas ton TFE sur base de ta langue maternelle et de ta modalité qui est visuelle ? » Je l'ai pris comme une considération de la valeur de la langue des signes.

Les conférences de presse qui ont lieu le vendredi concernant le COVID, elles sont interprétées par des personnes sourdes et non pas par des personnes entendantes. Nous assistons à une réelle évolution quant à la diffusion et la valorisation et la reconnaissance de la langue des signes. Elle est également proposée aux bébés. Je me suis battue pendant tout mon parcours scolaire et je remercie les enseignants qui m'ont permis de réaliser mon TFE en langue des signes, c'est-à-dire ma langue maternelle. Et en particulier à Madame Guilmot qui m'a soutenue dans cette démarche.

Nicole Bardaxoglou : Merci beaucoup. Je vois beaucoup de personnes qui quittent déjà le webinaire étant donné le timing. Je vais vous proposer d'envoyer vos questions et réflexions et préparer le séminaire prochain par l'intermédiaire d'un questionnaire qui vous sera



envoyé début juin et auquel on vous demande de répondre avant la fin de l'année académique pour pouvoir préparer le webinaire du mois de septembre. Je pense qu'aujourd'hui nous avons vécu de nouveau des moments extrêmement riches, d'une part sur les possibilités d'un accompagnement mises en évidence grâce à l'intervention des Cèdres en toile de fond, mais aussi grâce à ces trois témoignages riches et pleins d'humanité que l'on a pu entendre.

Je voudrais tirer des lignes de force de ce qui a été dit :

- Le rôle de l'étudiant dans le processus. Le fait d'être proactif et de se signaler apparaît comme un élément qui constitue la base d'une bonne dynamique. Cette dynamique doit être un partenariat entre tous les acteurs, les services d'accueil d'accompagnement, les étudiants, les enseignants pour être sensibilisés et avoir des clés de compréhension.
- Il y a la mise en évidence aussi que le français est une deuxième langue. C'est quelque chose qui n'est pas suffisamment compris par les milieux de l'enseignement traditionnel. Cette deuxième langue, il faut l'avoir à l'esprit dans les cours, mais aussi dans les trois composantes de l'évaluation : la préparation de l'évaluation (pas de questionnaire à choix multiple), la passation de l'épreuve (prévoir du temps supplémentaire, la correction (s'assurer que la compréhension a été correcte de la part de la personne sourde ou malentendante).
- Il y a également la question des aides : les aides technologiques, avec une évolution pédagogique très rapide pendant le COVID, mais aussi hors COVID. Il y a aussi les aides pédagogiques et les interprètes, mais aussi les nombres d'heures limitées. Il y a la question des aménagements raisonnables. Je voudrais insister sur ce qu'ont vécu Pauline et Ludivine. Depuis le décret de 2014, ce n'est plus possible d'échapper à la mise en application de ce décret. Tout ce qui a pu être vécu avant comme pionniers, je vous en remercie, car c'est grâce à des expériences de pionniers dans tous les domaines du handicap que l'on a pu enfin obtenir ce décret en 2014 qui prévoit, pour autant qu'on ait le statut de bénéficiaire, qui prévoit ces aménagements raisonnables, les PAI, les plans d'aménagement individualisé. Ce mot « individualisé » est fondamental, car deux personnes en situation de même type de handicap ne le vivent pas de la même manière et n'ont pas besoin des mêmes mises en œuvre pratiques. Il y a eu des avancées grâce à ce décret, mais il n'a pu avoir lieu que parce qu'une série de personnes sont montées au créneau avant et je les en remercie. Il reste la question de l'évolution des mentalités. Même si le PAI est accepté aujourd'hui, on assiste quand même à des réticences de certains enseignants à les mettre en œuvre. Il y a encore du boulot, mais le travail n'est pas terminé. On a encore de quoi faire et on continuera à progresser ensemble.

Je vous remercie beaucoup de votre attention et désolée pour le petit retard à la fin de ce séminaire. Répondez à ce petit questionnaire que vous recevrez ultérieurement.

Sylvie : Nicole, s'il y a des personnes qui ont envie de voir l'extrait du mémoire que Ludivine avait prévu de montrer, ils peuvent m'en faire la demande. Si Ludivine est d'accord, ils peuvent me l'envoyer ?

Nicole : Je remercie le Centre Comprendre et Parler et la CESI.



Webinaire CESI : soutenir les étudiants sourds et malentendants (6 mai 21) –  
retranscription en temps réel

Interprète : Excusez-moi d'interrompre, car Ludivine souhaite répondre à Sylvie

Ludivine : La vidéo dure 1h30. Je ne peux pas envoyer l'entièreté de la vidéo, mais je peux donner quelques extraits. Je peux le faire maintenant ?

Sylvie : Je me propose de faire suivre l'extrait à ceux qui le veulent.

Nicole : C'est dommage car il ne reste plus que 37 personnes sur 51.

Brigitte Charlier : Merci à tous ...

Interprète : J'interfère. Pardon. Ludivine n'a pas eu l'occasion de terminer son intervention.

Ludivine : La vidéo est une suite d'extraits. Je vous demande de ne pas la diffuser sur les réseaux sociaux, car j'interviewe des personnes dont le visage apparaît. Je demande une certaine discrétion. Merci.

Brigitte Charlier : C'est en ordre. Pour moi, c'est OK. Je voulais vraiment remercier toutes les personnes présentes et qui sont intervenues. C'est sûr, comme Madame Bardaxoglou nous l'a dit, il y a encore du chemin à faire, mais c'est en se réunissant de cette manière qu'on finit par faire avancer les choses et déterminer les priorités dans les interventions qui doivent être déployées au quotidien pour les jeunes étudiants sourds et malentendants.

Nicole Bardaxoglou : Merci à tous. Un grand merci aussi aux Cèdres pour leur participation dans la réflexion très intéressante et merci au groupe de travail de la CESI et à Anne-France Parent pour toute l'énergie qu'ils déploient pour essayer de mettre en place ce webinaire. Je vous donne rendez-vous au mois de septembre. Au revoir et à bientôt !